

## Fiche synthétique

Ce poste de référent COVID est destiné à une personne licenciée du club. **Toute personne majeure peut en assurer la mission.**

**Une condition est d'être informé et de se tenir informé des protocoles applicables et des règles d'hygiène à mettre en place dans l'association.**

Chaque association est libre de désigner le référent de la manière dont elle le souhaite. **Il convient de l'identifier dans les membres du club sur Footclubs sous l'intitulé « Référent COVID ».**



## Les MISSIONS



- **Recruter et organiser l'équipe de bénévoles** en charge de la gestion des protocoles et du contrôle des Pass Sanitaires



- **Établir et afficher la liste des personnes habilitées** au contrôle des Pass Sanitaires
- **Établir et assurer le suivi des registres des contrôles**



- **Mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées** au sein du club et des installations sportives (gel hydroalcoolique, circulation, masque...)



- **Veiller à la bonne application des consignes et mesures de sécurité** (affichage, buvette...)



- **Initier aux licenciés les règles à effectuer pour se protéger**



- **Faciliter la communication** entre tous les acteurs du club
- **Être l'interlocuteur privilégié** avec les **instances organisatrices** des compétitions



- **Être l'interlocuteur privilégié** avec les **instances sanitaires** (ARS, CPAM)



- **Connaître et savoir utiliser les ressources disponibles** sur les sites gouvernementaux et des instances sportives